

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
4 NOVEMBRE 2014

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 29 octobre 2014, s'est réuni en séance publique le 4 novembre 2014 à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, HERVO, MORA, REYNAUD, CHAUVIN, PEY, WOLFF, DAILLANT
MM. TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, ARMAND, ROUX, GARCIA, BLANC
Conseillers absents : M. LEFEVRE (pouvoir à MME HERVO)

Secrétaire de séance : M CASTOR

Ouverture de la séance à 20h30

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 9 septembre 2014 : *pas d'observation.*

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

CLECT : APPROBATION DU RAPPORT DU 21 OCTOBRE 2014

Après lecture du rapport, M. le Maire propose au Conseil d'en approuver le contenu.

Vote : unanimité

TAXE D'AMENAGEMENT : TAUX

La taxe d'aménagement, instaurée en 2011 à 4% pour une durée de 3 ans, arrive à échéance. Il est proposé de passer son taux à 5% à compter de 2015.

Vote : majorité

PERSONNELS : REGIME INDEMNITAIRE

M. le Maire donne lecture de l'application du régime indemnitaire pour les agents territoriaux de Rustrel.

Vote : unanimité

FINANCES LOCALES : DECISION MODIFICATIVE N°2

Modification liée à l'instauration du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Type	Compte	Intitulé	Crédit
Dépense	73925	FPIC	+ 1 351
Dépense	6541	Créances irrécouvrables	- 1 351

Vote : unanimité

ADHESION A LA FEDERATION DES VILLES FRANCAISES OLEICOLES

Il est proposé d'adhérer à cette fédération composée d'élus et ayant pour objectif le soutien à la filière oléicole. La cotisation est de 50 €.

Vote : unanimité

CONTRACTUALISATION : DEMANDE D'ATTRIBUTION 2014

Il est proposé de solliciter l'avenant au contrat de plan du Conseil général 84 d'un montant total de 48 400 € pour les projets suivants :

- 4 616 € pour l'aménagements/embellissement du village,
- 31 500 € pour l'acquisition d'un terrain par voie de préemption,
- 12 284 € pour le solde de la construction du groupe scolaire.

Vote : unanimité

SUBVENTION 2014

L'association des anciens combattants et victimes de guerres du pays d'Apt demande une subvention. Il est proposé de verser 75 €.

Vote : unanimité

PATRIMOINE

Le garage dit "Lantermino" à Notre Dame des Anges est évalué à 76 800 € par le service des Domaines. Le terrain attenant est évalué à 685 €. Il est proposé de mettre en vente ces 2 biens, compte-tenu de la nouvelle acquisition d'un terrain dans le village pouvant accueillir les services techniques, aux montants estimés par les services du Domaine.

Vote : majorité

MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER D'APT

Vote : unanimité

La séance est levée à 21h15

Le Maire,
Pierre TARTANSON

Le secrétaire de séance
Alain CASTOR